

N°78

L@Lettre
des Architectes
du Languedoc-Roussillon

N°78 - Mars 2016



Photo : Eric Pol-Simon

ORDRE DES
ARCHITECTES
LANGUEDOC-ROUSSILLON

CAP OU PAS CAP ?

L@Lettre N78 est une publication
de l'Ordre des Architectes du Languedoc-Roussillon
Les Échelles de la ville, Place Paul Bec, 34000 Montpellier
Contact : Tél. 04 67 22 47 13
administrationlr@architectes.org

Responsable de la publication : Philippe Capelier

Rédactrice en chef : Patricia Lhermet - plhermet@aol.com
Maquette : Eric Pol-Simon Design Graphique
www.pol-simon.com

ÉDITO : IL N'Y A PAS QUE LA LOI... P02

DOSSIER : LOI CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE : DERNIÈRE MOUTURE BIENTÔT PROMULGUÉE P03/04

LES BRÈVES / ACTUALITÉS DE LA PROFESSION :

RÉFORME TERRITORIALE ET RÉFORME DE L'INSTITUTION (3) P05

RENCONTRES DE L'ARCHITECTURE 2016. PRIX DE L'ORDRE LR & PRIX ÉTUDIANTS 2016 P06/08

INSCRIPTION JOURNÉES PORTES OUVERTES 2016 / « TRANSMETTRE » : FORMATION À LA SENSIBILISATION
DES PLUS JEUNES À L'ARCHITECTURE / TOURNOI DE TENNIS : ARCHITECTE & PROMOTEURS, À VOS RAQUETTES ! P08
DEUX ÉQUERRES POUR NOTRE RÉGION P09

AU-DELÀ DE L'ARCHITECTURE : RENAUD GAVACH-PÉPIN. EXTRÊME ORIENT ET VIEILLES PIERRES P10/11

HOMMAGE : ÉRIC DE GUILLEBON. UN ARCHITECTE, TOUT SIMPLEMENT P12

LE PROJET MO&MA : AGENCE A.C.O. L'ATELIER AU FOND DU JARDIN P13/14

LIBRES PROPOS : HOMMAGE À ROBERT PROHIN. UNE VIE DE PASSION POUR L'ARCHITECTURE P15/16

FORMATION & INFORMATION : P17

L'ITV HISTORIQUE : CLAUDE PARENT, L'IMAGINAIRE SANS ENTRAVES P18/19

LE TABLEAU DE L'ORDRE : COMMENT ÇA MARCHE ? P20

L'AGENDA DES CONSEILLERS + VOS LIENS VERS : LE TAUX DE LECTURE DE L@LETTRE

+ L'OBSERVATOIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE + LES COURRIERS DU PRÉSIDENT DU CROA LR

+ LES RÉSULTATS DES CONCOURS P21 & NOS PARTENAIRES : P22



Photo : Nathalie Portal

Édito

IL N'Y A PAS QUE LA LOI...

PAR PHILIPPE CAPELIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES LR

Le projet de loi CAP, Liberté de Création Architecture et Patrimoine est retourné à l'assemblée Nationale après une première lecture au Sénat. Un certain nombre de chapitres et d'amendements semblent aujourd'hui acquis. Cette nouvelle loi, dont d'importants chapitres concernent l'architecture, devrait être votée avant l'été. Selon que l'on voie le verre à moitié plein, ou le verre à moitié vide, les architectes espèrent ou désespèrent.

Il faut néanmoins reconnaître que, dans une société où l'économie pousse à une déréglementation généralisée, une loi qui veut « libérer l'architecture » est, a minima, la reconnaissance de notre fonction incontournable, sociale et culturelle. D'autres professions réglementées peuvent nous envier.

Les architectes ne peuvent camper uniquement sur des arguments de posture pour défendre leur profession. Il faut aussi qu'ils se fassent désirer. Qu'ils s'imposent par leurs compétences, leur professionnalisme, leurs capacités.

Et je vois **trois sujets exemplaires, trois terrains, où les architectes peuvent reconquérir leur place.**

1 - L'attractivité.

C'est un terme récurrent, une invocation des politiques. Attractivité des villes, attractivité des territoires, pour attirer les touristes, les étudiants, les chercheurs, les entreprises,

pour développer les échanges et le commerce. La qualité architecturale est indispensable pour créer cette attractivité. À nous de faire valoir auprès des décideurs notre apport essentiel.

2 - L'instruction négociée des permis de construire.

Force est de constater aujourd'hui que dans la plupart des grandes villes, les politiques considèrent que le PLU ne peut suffire à encadrer la croissance urbaine donc à instruire les permis de construire. Le projet architectural fait alors l'objet d'une démarche négociée, discutée, avec les services instructeurs, parfois les usagers. L'architecte se trouve en position de médiateur, pour améliorer la qualité architecturale et urbaine du projet. C'est une nouvelle contrainte, mais qui valorise notre travail et renforce notre position.

3 - Le BIM.

Le noyau du Building Information Model est la maquette numérique de l'architecte ; tout s'organise autour du projet architectural. Il faut nous emparer de cet outil, au risque d'être dépossédés de notre propre bien. C'est un enjeu essentiel pour la position de l'architecte dans la chaîne de production d'un bâtiment.

La loi CAP peut apporter un nouvel élan à notre profession. À nous de nous emparer des atouts qu'elle nous donne et de confirmer, par nos compétences et notre énergie, que les architectes sont bien indispensables pour construire le cadre de la vie des hommes.

« Il faut aussi que les architectes se fassent désirer »

Dossier

LOI CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE : DERNIÈRE MOUTURE BIENTÔT PROMULGUÉE !

PAR ÉRIC GRENIER, SECRÉTAIRE ADJOINT DE L'ORDRE DES ARCHITECTES LR

Cette loi tant attendue concerne les architectes, dans la mesure où elle rappelle et tente de défendre l'intérêt public de la qualité architecturale, cadre de vie de tous. Espérons qu'elle nous donne in fine les outils légaux effectifs de mise en œuvre d'une telle ambition. Inspirée par le rapport du député P. Bloche qui l'a défendu devant l'Assemblée Nationale, le projet de loi CAP a été transmis par l'Assemblée Nationale au Sénat après modifications et 2ème lecture, le 23 mars dernier*. Selon la profession, elle reflète encore insuffisamment la ligne portée par les trois groupes de réflexion pour la Stratégie Nationale pour l'Architecture, mais le clap de fin n'est pas encore donné... Eric Grenier, vice-secrétaire du CROA LR qui a suivi le sujet de près, nous donne son avis à travers un billet d'humeur et un article, pour s'y retrouver...

« (...) l'intérêt public de l'architecture n'est pas unanimement partagé par nos élus. »

« Un projet de loi qui va et divague d'une chambre à l'autre, cela n'a rien d'exceptionnel pour ce qui nous concerne, espérons que le cap ciblé par son rapporteur soit bien atteint. Les idées louables qui le sous-tendent sont soutenues avec une forte motivation par Patrick BLOCHE, président la Commission Culture de l'Assemblée nationale. Toutefois l'intérêt public de l'architecture n'est pas unanimement partagé par nos élus. L'ordre régional et le Conseil National sont montés plusieurs fois au créneau, en vous appelant à soutenir nos actions. Certaines positions très défavorables aux intérêts de la profession ont pu être évitées, mais à l'heure qu'il est la loi n'est pas encore adoptée. Des nombreux débats nourris, nous retiendrons quelques propos de Mme Audrey Azoulay, nouveau Ministre de la Culture : « Toutes ces expressions du génie humain doivent être soustraites aux seules lois du marché ou du laissé faire ». L'architecture doit en effet être replacée au cœur de la construction du quotidien, trop longtemps considérée comme superfétatoire ... »

* Texte visible ici :

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/ta/ta0707.asp>

Les dispositions actuellement apportées par le projet de loi sont les suivantes :

ÉCOLES D'ARCHITECTURE ET FORMATION

L'article 17L 752-2 précise le rôle des Écoles d'architecture et notamment leur place dans la formation continue « Elles veillent au respect de la diversité architecturale et culturelle et ont pour mission d'assurer la formation initiale et continue tout au long de la vie des professionnels de l'architecture, de la ville, des territoires et du paysage. »

QUALITÉ ARCHITECTURALE

L'article L. 650-1. – I. introduit :

• **la reconnaissance de l'intérêt patrimonial de bâtiments contemporains à l'article V du code du patrimoine :**

« Les immeubles, les ensembles architecturaux, les ouvrages d'art et les aménagements, parmi les réalisations de moins de cent ans d'âge, dont la conception présente un intérêt architectural ou technique suffisant reçoivent un label par décision motivée de l'autorité administrative, après avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture. Le label disparaît de plein droit si l'immeuble est classé ou inscrit au titre des monuments historiques, ou cent ans après sa construction. »

• **L'apposition obligatoire du nom de l'architecte sur l'ouvrage**

« Le nom de l'architecte auteur du projet architectural d'un bâtiment et la date d'achèvement de l'ouvrage sont apposés sur l'une de ses façades extérieures. »

PERMIS D'AMÉNAGER

• **Le législateur paraît avoir été sensible à la dégradation des territoires et replace l'architecte au centre de la défense de ces derniers.**

Le chapitre Ier du titre IV du livre IV du code de l'urbanisme est complété par un article L. 441-4 ainsi rédigé :

• **Le recours à l'architecte est imposé pour les permis d'aménager, au-dessus d'un seuil à fixer :** « la demande de permis d'aménager concernant un lotissement ne peut être instruite que si la personne qui désire entreprendre des travaux soumis à une autorisation a fait appel à un architecte pour établir le projet architectural, paysager et environnemental faisant l'objet de la demande de permis d'aménager. » Le recours à l'architecte ne serait « pas obligatoire pour les lotissements créant une surface de plancher inférieure à un seuil fixé par décret en Conseil d'État. »

Commentaires : Aprement discuté, cet article a vu la ré-introduction d'un seuil que la ministre souhaite très bas « Il conviendra donc de le fixer à une surface très nettement inférieure à un hectare, ce qui correspond à un petit nombre de lots. »

ABAISSEMENT DU SEUIL DÉROGATOIRE DU RECOURS A L'ARCHITECTE

• **Le seuil dérogatoire est fixé à 150 m²** L'article L. 431-3 du code de l'urbanisme et de l'article 4 de la loi n° 77-2 du 3 01 1977 est complété : « Pour les constructions édifiées ou modifiées par les personnes physiques, la surface maximale de plancher déterminée par ce décret ne peut être supérieure à 150 mètres carrés. »

■ ■ ■

■ ■ ■

Commentaires: Malgré l'intense lobbying des CMI, l'intérêt public de l'architecture a été entendu (partiellement : l'exemption de seuil aurait pu être un geste plus affirmé), la mobilisation des représentants professionnels et des confrères aura été décisive.

CONCOURS

• La procédure des concours qui a fait l'exemplarité de la dévolution de la commande publique en France est pérennisée.

Après l'article 5 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 précitée, il est inséré un article 5 bis ainsi rédigé :

« Art. 5 bis. – Les maîtres d'ouvrage publics et privés favorisent, pour la passation des marchés de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la réalisation d'un ouvrage de bâtiment, l'organisation de concours d'architecture, procédure de mise en concurrence qui participe à la création, à la qualité et à l'innovation architecturales et à l'insertion harmonieuse des constructions dans leur milieu environnant. »

« Le concours d'architecture peut comporter une phase de dialogue entre le jury et les candidats permettant de vérifier l'adéquation des projets présentés aux besoins du maître d'ouvrage. »

« Les maîtres d'ouvrage soumis à la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée y recourent pour la passation des marchés de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la réalisation d'un ouvrage de bâtiment, dans des conditions fixées par décret. »

Commentaires: Il a fallu toute l'insistance du rapporteur P. Bloche pour que la phase de dialogue soit maintenue contre l'avis du gouvernement.

• La satisfaction de voir leur caractère obligatoire pour les projets qui relèvent de la loi MOP est tempérée par l'exclusion des OPH des procédures de marchés publics, ce qui en réduit la portée.

EXPÉRIMENTATION ET SIMPLIFICATION NORMATIVE

• L'innovation portée par le rapport de la Stratégie Nationale pour l'Architecture trouve un écho dans la loi à titre expérimental, l'objectif étant de **rechercher le résultat plutôt que d'imposer des moyens** qui sclérosent la créativité et conduisent à la standardisation préoccupante du cadre bâti.

Article 26 undecies propose :

I. – À titre expérimental et pour une durée de sept ans à compter de la promulgation de la présente loi, l'État, les collectivités territoriales ainsi que leurs groupements et les organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation peuvent, pour la réalisation d'équipements publics et de logements sociaux, déroger à certaines règles en vigueur en matière de construction dès lors que leur sont substitués des résultats à atteindre similaires aux objectifs sous-jacents auxdites règles... L'État et les collectivités territoriales peuvent autoriser **les maîtres d'ouvrage ou locataires d'ouvrage à déroger aux règles applicables**

à leurs projets dès lors que leur sont substitués des **résultats à atteindre similaires aux objectifs sous-jacents auxdites règles.**

Commentaires: La demande de permis de construire sera complétée d'une étude de l'impact des dérogations proposées

PC ÉTABLI PAR UN ARCHITECTE SIMPLIFIÉ

• La reconnaissance d'un permis simplifié est introduite lorsqu'il est fait appel à un architecte :

A l'article L. 423-1 du code de l'urbanisme, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« L'autorité compétente en matière de délivrance du permis de construire peut déroger à ces conditions et délais, pour la présentation et l'instruction des demandes de permis de construire présentées par les personnes physiques et morales mentionnées au premier alinéa de l'article 4 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, lorsque le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire a été établi par un architecte. »

Commentaires: Nous ne pouvons qu'apprécier cette disposition qui pourrait s'avérer incitative du recours à nos services, si l'application par les services instructeurs est effective. Cela dépendra bien sûr de la qualité des documents que nous produirons. Nos compétences et responsabilités sont ici affirmées à l'égal de celles des médecins et de bien des professionnels, dont les prescriptions ne font pas l'objet d'un contrôle à priori.

LES MARCHÉS GLOBAUX DE PERFORMANCE

• Les acteurs soumis à la loi MOP ne peuvent y recourir qu'exceptionnellement

Article 26 quaterdecies
« ... ne peuvent recourir à un marché public global de performance qui associe l'exploitation ou la maintenance à la conception-réalisation de prestations, quel qu'en soit le montant, que si des motifs d'ordre technique ou un engagement contractuel sur un niveau d'amélioration de l'efficacité énergétique rendent nécessaire l'association de l'entrepreneur à la conception de l'ouvrage. »

Commentaires: Par l'identification d'une équipe de maîtrise d'œuvre qui concourt à son indépendance, l'intérêt public de cette procédure a prévalu.

Le projet de loi doit passer encore en seconde lecture au Sénat, qui avait tenté d'introduire de nombreux amendements, puis il sera examiné en commission paritaire des lois. Nous osons espérer que l'essentiel des altérations portées à l'intérêt public de l'architecture soit derrière nous. Cette loi, si elle n'introduit pas une révolution de fond des pratiques professionnelles, devrait au moins conforter certains acquis, et ouvrir la porte à une pratique de résultats dont les architectes seraient les garants, versus le schéma traditionnel normatif imposant des moyens contre lesquels nous ne cessons de geindre. À nous d'en démontrer la pertinence afin que cela devienne force de loi dans les prochaines années.

RÉFORME TERRITORIALE ET RÉFORME DE L'INSTITUTION (3)

PAR BERTRAND RAMOND, VALÉRIE GARNIER & ÉRIC GRENIER
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, VICE-PRÉSIDENTE ET SECRÉTAIRE ADJOINT DE L'ORDRE DES ARCHITECTES LR



Photo : Eric Pol-Simon

« (...) cette réflexion se doit d'intégrer les facteurs de l'évolution du métier dans le contexte de la discussion de la nouvelle loi CAP (...) »

Le rapprochement des Conseils Régionaux de l'Ordre des Architectes Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, dont l'objet de la présente rubrique est de régulièrement rendre compte de l'avancée*, est entré dans sa phase d'audit depuis le 08 février dernier. Après consultation et entretiens c'est le groupement « Renaissens » qui a été choisi pour accompagner les deux conseils afin de mener cette tâche à bien.

Les trente-cinq conseillers et huit permanents qui composent les deux conseils ont été entendus par les auditeurs, le plus souvent individuellement, afin d'exprimer librement leur ressenti. Une réunion commune avec les directeurs des CAUE du LR a également permis à Renaissens de se familiariser avec une partie de nos partenaires et de comprendre les enjeux généraux de la production, de la promotion et de la diffusion de l'Architecture.

La synthèse de ces propos est en cours de croisement avec l'important matériel documentaire remis aux auditeurs sur le fonctionnement régulier d'un Conseil Ordinal Régional mais aussi sur ses spécificités fonctionnelles.

La première réunion commune de la phase diagnostic s'est tenue le 21 mars à Narbonne. Par des travaux de groupes, elle a eu pour but de renforcer les liens entre les acteurs de cette mutation. Ensemble ils se proposent désormais de réfléchir aux conditions d'émergence et à la définition du Conseil idéal, adapté aux exigences de son nouveau cadre géographique. La remise des documents de cette première étape d'état des lieux est prévue à la mi-avril.

L'audit se poursuivra par des réunions plus techniques (organigramme de fonctionnement, patrimoine, budget, outils de proximité et de représentativité, stratégie pour la formation, liens avec le grand public entre autres) en vue de propositions qui seront soumises aux deux conseils réunis en Congrès les 23 et 24 juin prochains et à l'issue duquel une Charte sera signée. Celle-ci doit porter sur les fonds baptismaux les conditions de cette union, et donner à nos successeurs les moyens de poursuivre sereinement la mission à compter de l'été 2017.

Dans le même temps, cette réflexion se doit d'intégrer les facteurs d'évolution du métier dans le contexte de la nouvelle loi CAP dont le vote en seconde lecture est clos depuis le 22 mars.

Comme en 1977 l'Architecture est au centre de grandes mutations, dans un environnement désormais international qui s'impose à nous et dont nous pouvons intégrer les effets dans notre nouvelle organisation. C'est une vraie chance. À nous de la saisir et d'en tirer les meilleurs bénéfices pour notre projet. ■

* Suite du 2nd épisode : Philippe Capelier et Philippe Gonçalves, présidents actuels de nos deux conseils, ont rencontré le 14 décembre dernier à Toulouse Laurent Roturier, DRAC de la nouvelle région, qui a depuis pris ses nouvelles fonctions à Montpellier. Il les a assurés de sa volonté de renforcer les liens de proximité, mais aussi de s'associer à une démarche où la place de l'architecture serait renforcée. À noter que le Pôle Patrimoine et Architecture, dirigé par Michel Vaginay (CRMH), sera localisé à Toulouse, ville où Benoît Melon reste conseiller à l'Architecture pour la DRAC. Il étend donc sa mission à la nouvelle aire régionale.



Photo : Eric Grenier

LES RENCONTRES DE L'ARCHITECTURE 2016 : À VOS AGENDAS !

PAR GHISLAINE NICOLAU NADAL, VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES LR

ICI, LE PROGRAMME COMPLET

DES RENCONTRES DE L'ARCHITECTURE 2016 :

https://drive.google.com/file/d/0BzHG_YwM2-flVFQcTvM0EdCMWM/view?usp=sharing

INVITATION POUR LES RENCONTRES DE L'ARCHITECTURE 2016.

CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE :

https://drive.google.com/file/d/0BzHG_YwM2-flcTNIMERKT2x3S1E/view?usp=sharing

Rendez-vous le 20 Mai prochain pour les dernières Rencontres des Architectes du Languedoc Roussillon. Au programme de cet événement exceptionnel, que l'on a prévu de rendre particulièrement mémorable cette année pour clôturer dignement la dernière mouture « Languedoc-Roussillon » de nos Rencontres avant la fusion avec Midi-Pyrénées, nous vous proposerons, outre le programme habituel avec les remises des Prix d'Architecture LR et Prix étudiants, une table ronde avec la présidente du Conseil national de l'Ordre, Catherine Jacquot ; des conférences : avec Hervé Baudoin et Andréa Bruno... et surtout des moments d'agréable convivialité dans un site magnifique, ainsi que quelques surprises...

Alors ne manquez pas l'évènement, venez nombreux, et surtout, réservez dès à présent la date dans vos agendas !

PRIX ÉTUDIANTS 2016 : MODERNITÉ & MÉMOIRE

Comme chaque année, l'Ordre des Architectes LR et l'ENSAM proposent de remettre le « Prix étudiants » lors de la journée des Rencontres de l'Architecture, et Frédéric Devaux, conseiller ordinal et enseignant à l'École d'Architecture, organise le Prix en lien avec les deux institutions. Cette année, il est proposé aux étudiants de plancher sur la création d'un **centre d'Art et de cuisine**, lieu croisé d'expositions temporaires et d'ateliers culinaires ; le site d'implantation choisi, inscrit aux Monuments Historiques, est le **château de Pennautier** (le Versailles du Languedoc), dans le village du Fresnel, au Nord Ouest de Carcassonne.

Le lieu présente un contexte patrimonial archéologique et historique riche, auquel les étudiants sont invités à rattacher harmonieusement leur projet, bien ancré dans son époque, lui.

Les primés recevront sur place, lors des Rencontres de l'Architecture du 20 mai 2016, la somme de 800 euros pour le 1er prix, 500 euros pour le deuxième prix, et 300 euros pour le troisième prix. **PL**

Le programme : Un hall d'entrée (50 m²), une salle d'exposition (350 m²) permettant des installations temporaires, un atelier de cuisine avec espace de restauration (240 m²), un centre de documentation (130 m²), un espace d'administration (75 m²), un espace d'hébergement pour les artistes en résidence (70 m²) et un auditorium (160 m²). Soit une surface utile totale de 1 075 m². **FD**

LIEN VERS LE RÈGLEMENT COMPLET DU PRIX ÉTUDIANTS 2016

https://drive.google.com/file/d/0BzHG_YwM2-flLU9wUnBzeV10Ykk/view?usp=sharing





Photo : Nathalie Portal

Vue sur le parvis de la Maison Carrée depuis la terrasse du Carré d'Art Musée d'art contemporain de Nîmes (30)

PRIX DE L'ORDRE 2016 : MODERNITÉ & MÉMOIRE

PAR NATHALIE PORTAL, VICE-PRÉSIDENTE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES LR

Le Prix d'architecture du Languedoc-Roussillon est organisé chaque année par le CROA LR. Il permet de favoriser la communication et la diffusion de projets contemporains auprès de tous les confrères de la région et du grand public, constituant ainsi un témoignage de notre diversité et richesse architecturales régionales.

Sa remise s'effectuera lors de la journée des rencontres de l'architecture qui aura lieu le 20 mai, au château de Pennautier, près de Carcassonne.

Depuis deux ans, **l'architecture pour tous** a constitué le fil directeur de nos rencontres, cette année le thème 2016 devient « **Modernité et Mémoire** ». La modernité, ne se substitue, pas ici, à l'architecture modeste, mais en assure sa complémentarité et sa continuité. La ville se bâtit sur la ville. Il n'existe plus de territoire urbain ou rural vierge et chaque intervention se pose sur, ou à côté de l'existant, constituant ainsi une succession de strates, plus ou moins homogènes, bousculant les usages et destinations initiales.

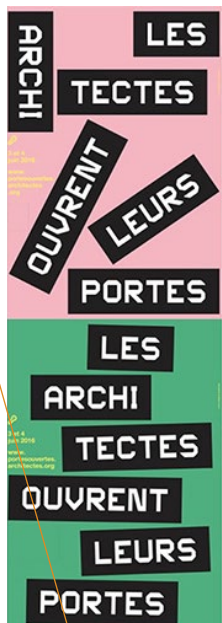
Intervenir dans un ensemble riche d'un passé architectural, c'est se confronter à l'histoire, à la mémoire collective, à l'évolution sociétale de la ville. Cela suppose une bonne connaissance de l'histoire des lieux, afin d'en préserver sa trace physique et son identité.

Au travers des réponses proposées par les projets présentés, le thème du Prix d'Architecture 2016 explorera, à la fois, la confrontation et la complémentarité **des architectures contemporaines avec de plus anciennes.**

Les projets présentés devront être construits, sans limitation d'échelle ou de coût.

Les réalisations seront sélectionnées en fonction des réponses apportées à ces préoccupations : Comment un projet contemporain dialogue avec son contexte et s'appuie sur l'histoire ? Comment la richesse architecturale de l'existant peut-elle influencer le projet ? Comment chaque époque peut dialoguer : mimétisme ou rupture, confrontation ou continuité, antagonisme ou complémentarité ? En quoi la dimension innovante d'un projet reste compatible avec le contexte existant ? Comment les changements d'usage dans l'existant contribuent-ils à une perception différente ?

Cette année, le jury sera présidé par Hervé Beaudoin, architecte passionné depuis toujours par ce thème. Les projets lauréats et ceux des 20 finalistes seront présentés dans un livre, diffusé le plus largement possible auprès des architectes, des élus régionaux, de la presse et du grand public. Ils feront l'objet d'une exposition itinérante qui sera inaugurée aux rencontres, le 20 mai prochain, au Château de Pennautier. ■



JOURNÉES PORTES OUVERTES 2016. DEPUIS LE 1er MARS LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !

Encore indécis ?

Les Journées Portes Ouvertes des architectes, c'est l'occasion de :

- Faire connaître son métier
- Donner de la visibilité à la profession
- Mettre en avant ses spécificités
- Développer et faire vivre son réseau
- Tisser des liens avec ses maîtres d'ouvrage, ses voisins, ses confrères, ses collaborateurs...

GNN

Alors n'hésitez plus et inscrivez-vous ici, c'est gratuit !

www.portesouvertes.architectes.org



« TRANSMETTRE » : FORMATION À LA SENSIBILISATION DES PLUS JEUNES À L'ARCHITECTURE

Les 07 et 08 décembre derniers, la Maison de l'Architecture LR, la MA Isère et l'école d'Architecture de Grenoble ont organisé une formation intitulée « Transmettre » dans la continuité des trois précédentes qui avaient déjà eu lieu dans toute la France. C'est à Perpignan que vingt-trois architectes sont venus de diverses régions et ont suivi cette session sur deux jours bien remplis, avec au programme : présentations d'intervenants expérimentés dans le domaine de la transmission de l'architecture aux enfants, et mises en situations concrètes sous forme d'ateliers.

Une formation très complète et riche en apprentissages grâce à ses formateurs : les initiés ont pu acquérir un savoir-faire et des outils pédagogiques afin de mettre en place des actions de sensibilisation à l'architecture au plus près des jeunes publics. **KM**



ARCHITECTES/PROMOTEURS : À VOS RAQUETTES !

Sortez vos raquettes et reprenez l'entraînement : le CROA LR organise le premier tournoi de tennis Architectes/Promoteurs.

Au-delà d'un moment convivial passé sur les cours de Pierre-Rouge, ce tournoi sera l'occasion d'encourager nos relations professionnelles avec nos maîtres d'ouvrages promoteurs, de favoriser l'échange, hors-stress professionnel, et de partager les valeurs communes du sport. Ce sera aussi l'occasion de rencontrer nos

partenaires (entreprises, fabricants, vigneron, magasins de mobilier...) qui nous permettent d'organiser cet événement sans participation financière de notre Conseil Régional de l'Ordre. Ainsi que l'occasion de nous retrouver pour partager un moment de détente autour d'un verre et d'un repas pour la soirée de clôture le samedi 17/09. Le tournoi aura lieu les weekends des 10/09 et 17/09 à Pierre-Rouge, avenue Saint-Lazare, à Montpellier. C'est à vous de monter au filet !

Les inscriptions seront ouvertes à partir du mois d'Avril. vg



Réhabilitation des anciens hospices de Nîmes
Projet Hoche-Sernam mené par la ville de Nîmes



Photo : Luc Boegly

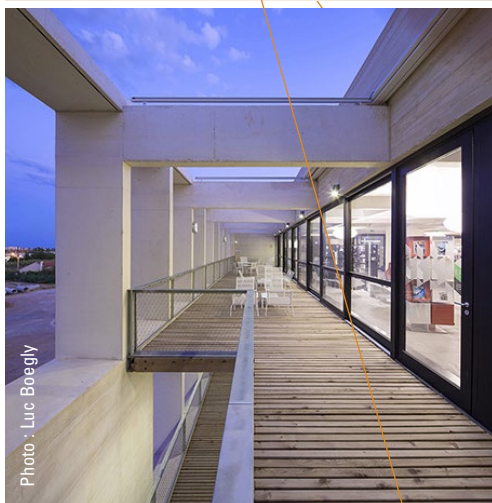


Photo : Luc Boegly

Médiathèque Montaigne. Frontignan (34)

DEUX ÉQUERRES POUR NOTRE RÉGION

PAR NATHALIE PORTAL, VICE-PRÉSIDENTE
DE L'ORDRE DES ARCHITECTES LR

Cette année, deux projets réalisés par nos confrères du Languedoc Roussillon ont été retenus pour le prestigieux prix d'architecture « Équerre d'argent » du Moniteur.

Il s'agit de la Médiathèque de Frontignan conçue par l'agence Tautem et BMC2, architectes associés, nominée dans la catégorie culture, jeunesse et sport; ainsi que du projet de Jean-Luc Lauriol, pour le Pôle universitaire à Nîmes, nominé dans la catégorie réhabilitation.

Nous souhaitons rendre hommage à ces deux réalisations remarquables par leur qualité d'exécution, véritable témoignage de la richesse de notre architecture locale. Ces deux projets allient simplicité, pragmatisme et créativité, « forteresse solitaire » pour l'un, « cœur vivant » pour l'autre.

Le Projet de Jean-Luc Lauriol concerne la transformation de l'ancien hospice de Nîmes en pôle universitaire, situé dans l'éco-quartier Hoche-Sernam.

Au XIXe siècle, les hospices s'organisaient autour de deux cours, celle des hommes et celle des femmes. Aujourd'hui, cette séparation n'a plus lieu d'être, et la chapelle est amenée à devenir l'entrée de l'université. La distribution horizontale du bâtiment se faisait initialement par des circulations et des couloirs centraux. Dans son projet, Jean-Luc Lauriol abandonne ce principe et rejette les circulations à l'extérieur, sur des coursives; l'objectif étant d'optimiser la géométrie des salles de classes, et de permettre leurs ventilations traversantes. L'ensemble de ces ouvrages, porté par une série de grands portiques, requalifie la cour, cœur vivant de l'établissement. Le sol se pave d'un jeu de dames. Le béton blanc, légèrement doré, vient faire écho aux maçonneries de pierre existantes. Ici, lignes verticales, horizontales et obliques de même épaisseur, se rencontrent

pour une ascension, vers le savoir, repositionnant l'humain au cœur du projet, dans la mémoire historique du lieu. Simplicité d'écriture et jeux d'équilibre, qualifient cet édifice, dans le respect du patrimoine.

Le Projet de l'agence Tautem/BMC2 associés,

se situe en lisière d'une friche industrielle en complète mutation. La médiathèque Montaigne occupe très exactement l'emplacement d'une ancienne usine de soufre, à l'entrée Nord de Frontignan. Sur une base trapézoïdale, c'est un volume très minéral qui profitera bientôt de la perspective de la future place du Contr'un : espace public majeur de l'éco-quartier des Peilles. Ses façades porteuses, constituées de doubles voiles de béton blanc entre lesquels se glisse un isolant thermique épais, fabriquent un bâtiment homogène, repérable et sobrement sculpté, tandis que ses planchers caissons, permettent de « libérer » le plan de chaque niveau pour une flexibilité d'aménagement maximale. En pays méditerranéen, les configurations des baies sont tout naturellement déterminées par leur exposition : des châssis toute hauteur pour les bureaux côté Nord, de profondes embrasures au Sud, où les vitrages s'installent en fort retrait. Un « ruban » de bois habille partiellement la périphérie des plateaux, il masque les réseaux, et abrite des rayonnages, des sièges, ou le repliement des murs mobiles.

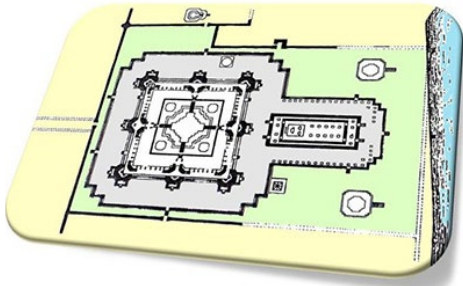
Premier équipement public de l'éco-quartier, la médiathèque a vocation d'exemple en matière d'économies d'énergie. Le confort thermique d'été est ici assuré sans recours à la climatisation, un challenge difficile compte tenu du micro-climat exceptionnellement ensoleillé de Frontignan. Un ensemble de dispositifs assure à la fois une ventilation naturelle diurne (free cooling) et un déstockage nocturne. Maillon principal de la « chaîne » de ventilation naturelle, une « boîte à lumière / boîte à vent » placée en plein cœur du bâtiment. Sobre et élégant, l'édifice capte et maîtrise la lumière qui pénètre judicieusement à l'intérieur de la bibliothèque pour venir éclairer la connaissance. ■

Cet article est basé sur des extraits de textes fournis par les architectes



Photo : Eric Poi-Simon

**Le Wat Chai Watthanaram de style khmer (1630) avec un magistral prang central de 35m de haut
Ville historique d'Ayutthaya - Thaïlande**



Au-delà de l'architecture

EXTRÊME ORIENT ET VIEILLES PIERRES

PAR PHILIPPE CAPELIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES LR
PROPOS RECUEILLIS PAR PL

Renaud Gavach-Pépin est architecte et urbaniste depuis plus de vingt ans à Montpellier, et vient de rajouter une corde à son arc en obtenant il y a quelques mois le Diplôme d'Architecte du Patrimoine de l'École de Chaillot. Lorsqu'il ne planche pas dans son agence, Delos Concept, il n'oublie pas d'être un père attentionné pour ses deux adorables petites filles ; régulièrement, il trouve encore le temps de parcourir la planète, de préférence vers l'Est, afin d'assouvir sa passion pour l'aventure, l'archéologie, et les mystères de l'Asie...



Renaud et sa compagne en costume traditionnel cambodgien

Parles-nous de ta passion pour les voyages... ça dure depuis longtemps ?

En 1988, étudiant en 4^e année d'architecture à Montpellier, j'ai visité Tamil Nadu dans le Sud de l'Inde, avec notre enseignant Pierre Poupin. Ce fut l'occasion de découvrir le chantier de la cité utopique d'Auroville de Roger Angers, qui côtoyait l'ancien comptoir français de Pondichéry, particulièrement bien conservé. Ensuite, collaborateur de Claude Vasconi, j'ai vécu à Berlin, et de là effectué des escapades régulières à Saint-Pétersbourg ; les « nuits blanches » y sont particulièrement remarquables, et m'ont donné tout loisir d'apprécier ce mélange d'architecture russo-italienne...

Ce besoin de voyager est-il une échappatoire aux pressions de la profession ou, au contraire, nourrit-il ton imaginaire d'architecte ?

S'il y a d'autres moyens d'évacuer les pressions, en revanche, lorsqu'on découvre un monument d'une culture différente, qui fait échos à un territoire autre, on renouvelle vraiment nos énergies ; en mettant en jeu

tous nos sens, et pas seulement notre vue, on imprègne durablement notre mémoire d'un lieu différent qui nous enrichit, et donc nourrit notre imaginaire...

Un exemple ?

Visiter les temples d'Ayutthaya en Thaïlande par 40° ne nous offre pas le même vécu que lors d'un reportage télévisé.

Les personnes rencontrées, les sons particuliers perçus directement, ou les odeurs des essences environnantes, confèrent une toute autre dimension au lieu abordé. La gastronomie du pays, sa religion et ses rites, son passé immédiat ou lointain... tous éléments perçus dans leur contexte qui ajoutent différentes strates d'appréhension, et donc de compréhension et d'intégration. Le processus mémoriel enrichit notre imagination et, par ce grammage à disposition, notre propre création.

Et si l'on n'a pas la chance, pour diverses raisons, de pouvoir voyager pour se dépayser et s'enrichir d'ailleurs ?

Le voyage peut aussi se faire tout près de chez nous, c'est une question d'ouverture au monde qui nous entoure : si l'on est un peu curieux, on





Photo - Claire Guillard



Titipal.net

Aux abords de Pondichéry en Inde du sud, la cité utopique d'Auroville a été construite sur le modèle d'une galaxie, rayonnant à partir d'un centre occupé par le « Matrimandir », un lieu de méditation et de recueillement, qui étonne par son architecture



Photo © Eric P. Kimmin

Wat Arun - Bangkok (Thaïlande)



peut parfois trouver le dépaysement à deux pas !

En quoi, d'après toi, la conception de l'espace diffère-t-elle aujourd'hui en Europe et en Asie ?

L'Asie n'est pas à mon sens un monolithe culturel comme on peut le percevoir depuis l'Occident ; c'est un ensemble extrêmement complexe, contradictoire parfois. Par exemple, les trois pays contigus que je visite le plus ces dernières années (Thaïlande, Cambodge et Viet Nam) sont aussi différents que peuvent l'être l'Allemagne, la France et l'Italie (sans parler des régimes politiques). Si l'urbanisme et les édifices récents donnent une impression d'uniformisation, il n'en va pas de même des espaces privés intérieurs, où les traditions d'organisation et de conception restent vivaces. Deux exemples : l'autel des ancêtres, au centre d'une maison traditionnelle vietnamienne, ou l'utilisation des « tracés rouges », proportions basées sur la prospérité chez les commerçants chinois expatriés aux quatre coins de l'Asie, avant la chute du Kuomintang en 1949.

Comment conjugues-tu « amour des vieilles pierres » et envie de voyages ?

Tout d'abord, comme touriste, j'ai visité plusieurs fois les sites d'Angkor, et suis retourné quelquefois en Inde, ai découvert l'Arménie, aussi... Et là, je rentre tout juste de Battam Bang, où j'ai eu la chance de participer, en tant que formateur-assistant, à un séminaire co-organisé par l'École de Chaillot et la Maison du Patrimoine du Cambodge ; j'y ai rencontré des architectes, ingénieurs, archéologues... cambodgiens, laotiens et vietnamiens...

travaillant sur des sites anciens de leur pays ; je me suis efforcé de les sensibiliser à ce qu'une approche plus patrimoniale de leur travail implique au quotidien : pour le grand paysage, les centres anciens, les monuments. Transmettre et croiser les expériences a donc été une heureuse manière de conjuguer voyage et patrimoine...

Tu comptes prolonger l'expérience ?

Je devrais cet été retourner à Siem Reap, cité administrative du site protégé d'Angkor, pour un autre séminaire...

Quels conseils donnerais-tu aux jeunes architectes qui démarrent leur pratique pour s'épanouir dans leur profession ?

Notre métier nécessite aujourd'hui la connaissance de nombreux secteurs connexes, alors que paradoxalement le marché a tendance à segmentariser ce qui fait le cœur de notre pratique, nous en ôtant presque jusqu'à la spécificité...

Faire ce qui plait dans son travail, voire y intégrer ses passions, est le B A Ba de l'épanouissement ; et la recherche de connaissances toujours plus approfondies en fonction des missions confiées est une motivation en soi pour nous permettre de toujours progresser.

Pour ma part je ne crains pas de m'attaquer à la complexité et à la variété des tâches, comme le chiffrage d'un bâtiment ou son redimensionnement suite aux calculs thermiques au stade de l'esquisse ; et en tant que libéral, comme beaucoup, je délègue le moins possible...

Avant d'exercer à mon compte en 1995, mon ancien et unique boss, Claude Vasconi, avait l'habitude de nous dire : « Lorsqu'on travaille bien, on n'est jamais fatigué ! ». ■



Renaud avec sa promotion de Chaillot à Notre-Dame de Paris



Maison bois à St-Cyprien - 2004



Villa près de Millas - 2014



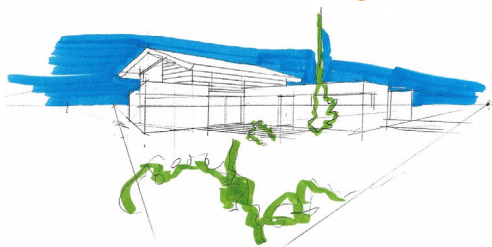
Hommage

ÉRIC DE GUILLEBON, UN ARCHITECTE TOUT SIMPLEMENT...

PROPOS RECUEILLIS PAR PATRICIA LHERMET

Éric nous a subitement quittés il y a quelques mois. Très investi dans son métier, par sa pratique vaste et éclectique, mais aussi par son engagement comme conseil auprès de plusieurs communes, et comme vice-président à l'Ordre des architectes LR, où il a concrètement investi son expérience et son énergie au service de la profession, dont il était particulièrement apprécié. Il laisse, outre de nombreuses contributions, cinq enfants, dont un fils infographiste, Aymeric, complice de ses derniers projets, et une épouse architecte et urbaniste, Odile, qui reprend courageusement les rênes ; elle a accepté de nous offrir en quelques lignes le portrait de ce confrère de cœur, qui a su marquer par son écoute, sa discrétion, et sa passion inspirée, tous ceux qui l'ont approché...

« Une belle architecture est une architecture sobre qui se remarque par son intégration. »



Pers. Villa à St-Cyprien - 1996

Éric aimait l'architecture, mais l'architecture incarnée, celle qui venait habiller un projet, fruit d'un dialogue pas toujours facile à instaurer, compte tenu du brouillage médiatique entre maître d'œuvre et maître d'ouvrage. Très éloigné de l'architecture magistrale à laquelle il était peu sensible, il avait comme précepte qu'une belle architecture est une architecture sobre qui se remarque par son intégration. L'adage « prétentieux comme un architecte » n'était pas son lot. Chaque projet était pour lui un investissement et un challenge. Il affectionnait particulièrement la construction à ossature bois et déplorait le peu de moyens investis régionalement pour cette filière, qui pourtant donne naissance à des maisons

aux atmosphères particulières et incomparables. Très investi dans l'urbanisme avec des missions de conseil auprès de communes et la réalisation de plusieurs études patrimoniales, il avait à cœur de **lier le passé et son patrimoine à la ville de demain, dans le respect des lieux et des hommes.** Au fil des années, la lourdeur bureaucratique et la législation toujours plus « carcanesque » ont entamé son enthousiasme professionnel, mais pas sa passion. Aussi, la sensibilisation à l'architecture et à l'urbanisme à taille humaine a toujours été l'une de ses priorités ; c'est d'ailleurs ce désir d'initier les autres, et particulièrement les jeunes, qui a motivé son engagement personnel à l'Ordre des architectes. **Odile de Guillebon**



Maison à Perpignan - 2013



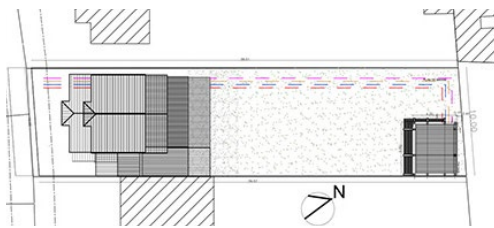
Labo de recherche Parc Euromédecine 2. Grabels - 2016



Le projet Mo&Ma

L'ATELIER AU FOND DU JARDIN

PAR MARIE ORSSAUD, ARCHITECTE ET CONSEILLÈRE ORDINALE À L'ORDRE DES ARCHITECTES LR. (PHOTOS : A.C.O.)



Plan Masse

Arnaud Carbasse et Cyril Outrebon ont créé leur agence d'architecture, A.C.O., en 2008 à Montpellier, après un parcours commun comme salariés au sein de grandes agences montpelliéraines. En 2008, leur jeune structure, qui a bien grandi depuis, reçoit sa première commande privée. C'est un membre de la famille de Cyril qui la lui passe.

Bonjour Cyril, raconte-nous l'histoire de ce projet.

Nous venons de créer l'agence à Montpellier, et c'est de Chatillon en région parisienne que nous est parvenu notre première commande !

En quoi consistait-elle ?

Il s'agissait de créer une petite extension afin d'y accueillir un bureau pour le père de famille : il souhaitait disposer d'un lieu dédié au travail, isolé. La présence de carrière sur le terrain a limité considérablement les possibilités de construction. C'est ce qui a guidé l'emprise de l'extension : un rectangle simple de 5x4 m soit 20 m² permettant la réalisation de simples plots isolés pour les fondations de l'extension.

Comment avez-vous implanté l'extension ?

Avec moi sa surface validée, nous avons réfléchi avec mon associé à son positionnement sur le terrain.

Nous avons « tourné autour » de la maison, pour décider finalement de déconnecter totalement l'extension de la maison existante. Cette implantation permettait de répondre au cahier des charges, pour « l'isolement et le calme » recherché par le père de famille, et d'offrir également à l'extension une façade bien exposée.

Nous avons péniblement traversé le jardin, en friche à l'époque, puis nous nous sommes retournés vers la maison, et l'avons découverte

sous un nouveau jour, majestueuse, à travers le filtre de la végétation luxuriante. Il n'était plus question alors d'imaginer l'extension ailleurs !

Comment l'avez-vous conçu ?

Accolé dans un angle au fond du terrain, l'atelier est légèrement surélevé par rapport au terrain naturel, permettant de profiter pleinement du jardin, de la sérénité, en somme de déconnecter !

L'extension présente un angle fermé, bande servante intégrant salle d'eau et rangement. L'angle opposé présente un châssis vitré, dans lequel est logé l'espace bureau.

Au centre, une grande baie coulissante permet d'ouvrir l'espace sur le jardin.

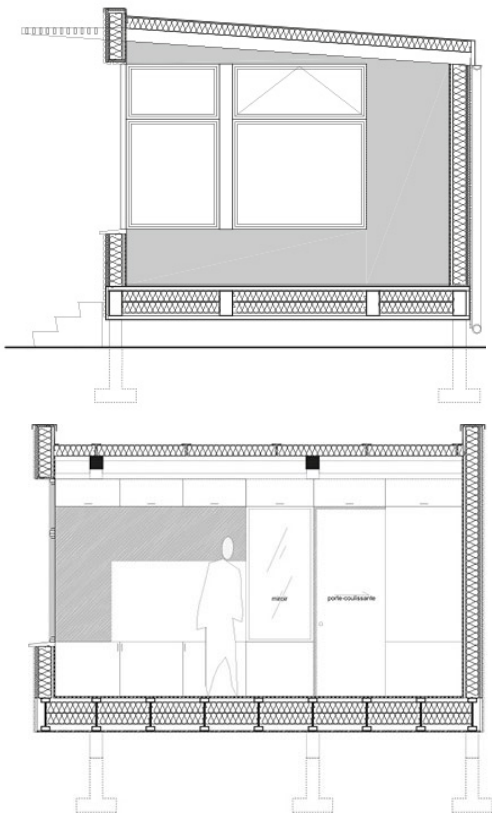
Quel a été le choix des matériaux ?

L'exigence de qualité environnementale, que nous traduisons par éco-responsabilité, est intégrée dans tous nos projets.

Nous avons fait le choix d'une construction bois, car elle réunissait tous les atouts souhaités :

- facilité de mise en œuvre et d'approvisionnement du chantier,
 - légèreté au regard de la nature du sol,
 - esprit « atelier », « cabane dans le jardin »,
 - et bien sûr, vertus environnementales du bois.
- J'ai sollicité un ami compagnon charpentier de Mudaison. Ce dernier m'a mis en relation avec une entreprise de charpente en région parisienne, dirigée par un ami rencontré sur





le Tour des Compagnons du Devoir. Ainsi, la maçonnerie est limitée à six plots. Le reste est réalisé en bois : plancher, murs, ossature bois, charpente, bardage, etc. Quinze jours seulement ont été nécessaires à la réalisation des Hors d'Eau et Hors d'Air. Le bardage est réalisé en pin Douglas.

Avec le recul, comment vous et votre maître d'ouvrage percevez cette première commande pour l'agence ?

Toute la famille s'est « bagarrée » pour s'approprier l'atelier : d'abord bureau du père, puis chambre d'amis, c'est aujourd'hui la mère de famille qui occupe l'atelier. Wedding planner (organisatrice de mariages), elle reçoit ses futurs clients dans son petit

bureau, et nul doute que le charme des lieux les emporte. Le vrai succès de ce projet est que la réalisation de l'extension a favorisé une démarche sensible de la famille. Le jardin en friche a été joliment dessiné : la végétation s'y épanouit, et ce sont des pas d'âne japonisants qui guident désormais le visiteur vers le fond du jardin.

Et l'atelier n'est plus isolé : une cabane jumelle a été construite par la même entreprise pour y ranger vélos, outils et mobilier de jardin. Ainsi, cette première commande est la preuve qu'un petit projet peut être un grand plus pour un maître d'ouvrage, s'il fait le choix de le confier à un architecte qui veillera à le penser avec la même attention qu'un grand ! ■





LIBRES PROPOS

La rubrique « Libres propos » permet aux concepteurs et confrères qui le souhaitent de publier ce qui leur tient à cœur, libre à chacun de s'y exprimer et d'y répondre, sur : lecourrierdeslecteurs@architectes.org

Foyer résidence « La Soleillade » au Collet-de-Dèze (48)

Robert Prohin, une vie de passion pour l'architecture

Par Anne-Marie Llanta, architecte conseiller au CAUE du Gard et Christian Vayrette, écrivain

L'architecte Robert Prohin, né en 1939 au Cailar, est décédé le 12 décembre 2015.

ainsi son successeur en termes de talent, mais également de valeurs et d'engagement.

Installé à Nîmes, il est l'auteur de nombreuses œuvres architecturales, construites principalement dans le Gard et en Lozère, en réponse aux programmes les plus divers : constructions publiques (écoles, gymnases, mairies, établissement pour personnes âgées, institut médico-pédagogique...), immeubles de logements locatifs, maisons individuelles...

Dès leurs constructions, plusieurs de ses réalisations ont obtenu des prix ou trophées, comme les H.L.M. Le Rozier, en Lozère ou les H.L.M. de Meyrueis.

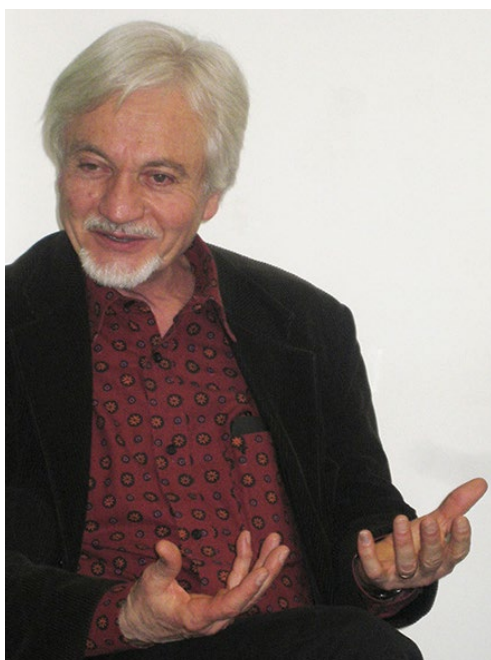
Il a également réalisé plusieurs aménagements d'espaces publics (places, rues, ronds-points...).

La démarche architecturale de Robert Prohin se caractérise avant tout par une approche humaniste. Il apporte une attention extrême aux futurs usagers de ses bâtiments. Ses réalisations architecturales sont soigneusement conçues en fonction d'un contexte, d'un environnement, d'un maître d'ouvrage. Elles font preuve d'une inventivité technique toujours renouvelée.

Enseignant à l'École d'architecture de Montpellier pendant de nombreuses années, Robert Prohin a également été Président de la Chambre Syndicale des architectes du Gard.

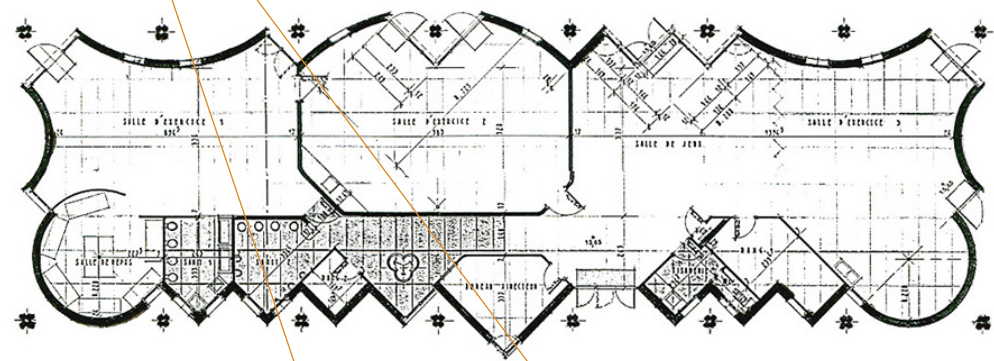
Sensible aux matériaux, à leurs couleurs, leurs textures, leur mise en œuvre, l'architecte les choisit soigneusement, les associant en jouant de leurs parentés ou de leurs contrastes, dans une constante recherche d'harmonieuse complicité. Homme de chantier, le bâtisseur Robert Prohin aimait travailler avec les artisans.

Son ami architecte Armand Pellier lui avait confié la poursuite de son œuvre auprès des Compagnons du Devoir, à Nîmes, désignant





Salle multimedia et ses vitraux à Ispagnac (48)



École maternelle de Vestric-et-Candiac et aperçu de trois des six « six gallines » (30)



HLM Le Rozier (48) et détail de garde-corps



■ ■ ■
Son œuvre architecturale s'enrichit d'une dimension artistique et poétique très forte.

À titre d'exemple, nous citons deux projets, destinés à des personnes de tranches d'âges très opposées :

• **L'école maternelle de Vestric-et-Candiac :** par leurs dimensions et la douceur de leurs courbes, les espaces intérieurs sont adaptés à la taille et aux besoins des « tout petits ». En écho à leur imaginaire, le lavabo devient fontaine colorée, les évacuations d'eau de pluie se transforment en « six gallines »...

• **Le foyer résidence « La Soleillade »,** au Collet-de-Dèze : le bâtiment est conçu pour offrir aux personnes âgées un lieu de vie accueillant, ouvert sur l'environnement extérieur tout en étant sécurisant. Les espaces de circulation rappellent l'esprit des rues et places de village et favorisent les rencontres. Les temps de repos dans les chambres personnalisées alternent avec les moments de partage dans des espaces conviviaux et familiaux, autour de la cheminée par exemple. Ce lieu n'évoque pas la fin de la vie, mais sa continuité.

« Alors, dites-moi... Pourquoi rêver d'éternité, de travail bien fait puisque personne ne s'en soucie... mais... tout simplement parce que cette valeur du travail bien fait correspond à une valeur d'esprit qui élève l'acte de faire et du savoir-faire bien au-delà de la première nécessité, ce sont des actes de vie et d'humanité ».

Robert Prohin, extrait du texte « Au bout du chemin », mars 2004





Formation & information

INFORMATIONS RECUEILLIES PAR PATRICIA L. ARCHITECTE

LA FORMATION CONTINUE devient légalement obligatoire pour tous

Depuis qu'on vous le dit, certains n'ont pas encore pris le pli : la formation continue, dans un monde qui bouge de plus en plus, est un gage de survie pour notre profession. En plus, cela nous permet déjà, à tout âge, de sortir le nez de nos écrans et de rencontrer des confrères, de prendre du recul voire de l'assurance en confrontant nos expériences et en partageant celle d'un formateur. L'Ordre des architectes avait largement anticipé la promulgation du décret, en vous incitant depuis quelques années à déclarer en ligne, sur le site du CNOA, les formations que vous suivez. Si vous n'aviez pas franchi le pas, il va falloir vous y mettre, car **désormais, la loi rend obligatoires pour tous les architectes, y compris pour les libéraux, 20 heures de formation par an (ou 60 heures sur trois ans), ce qui ne représente finalement que trois jours par an**, bien peu dans la balance par rapport au gain en crédibilité...

Pour plus de détail, lien vers le courrier explicatif de la présidente du CNOA :

http://www.architectes.org/sites/default/files/atoms/files/lettre_aux_architectes_15_mars_2016_-_obligation_formation_continue.pdf

« Aide Habiter mieux » : effort de l'État maintenu pour 2016

Ce programme public d'aides, complémentaire aux primes de l'ANAH, a déjà permis à de nombreux foyers modestes de réaliser des économies d'énergie de 40 % en moyenne sur leurs logements, grâce à la mise en œuvre de travaux d'isolation, de remplacement des fenêtres, ou de changement de mode de chauffage. 200 000 ménages ont déjà pu bénéficier du processus depuis 2013, et le gouvernement vise 70 000 ménages supplémentaires pour 2016. La subvention accordée couvre 35% à 50% du coût des travaux de rénovation énergétique. **Alors que le gouvernement vient d'annoncer que le Crédit d'Impôt Transition Énergétique était désormais cumulable avec l'éco-PTZ, les architectes**, garants de la vision d'ensemble et de la coordination des travaux envisagés, **restent les mieux placés pour se positionner sur le grand chantier de la rénovation** ; connaître le fonctionnement des aides existantes éventuelles est devenu pour eux un facteur indispensable de déclenchement de commande auprès des clients potentiels.

Pour en savoir plus sur les aides : <http://www.quelleenergie.fr/aides-primes>

Contrats types de l'ordre des architectes « forfait rénovation » à télécharger ici : <http://www.architectes.org/contrat-type-forfait-renovation>

DROIT DES SOCIÉTÉS : bienvenue à la SPFPL d'architecture

La Société de Participations Financières de Professions Libérales d'architecture permet désormais le regroupement d'architectes libéraux, y compris de droit étranger, au sein d'une même entité juridique qui peut être une SARL, une SA ou une SAS. Plus de la moitié des parts doit être détenue par des architectes ou sociétés d'architecture, avec 2/3 à minima d'associés architectes ou sociétés d'architecture parmi les membres du Conseil d'Administration ou de Surveillance. Le but des SPFPL, non limitées à la profession, puisque on peut créer des SPFPL pluri-professionnelles dans certains secteurs (avocat + notaire + expert comptable...), est d'offrir aux professions réglementées un outil synergétique pour lutter contre une concurrence galopante, y compris internationale.

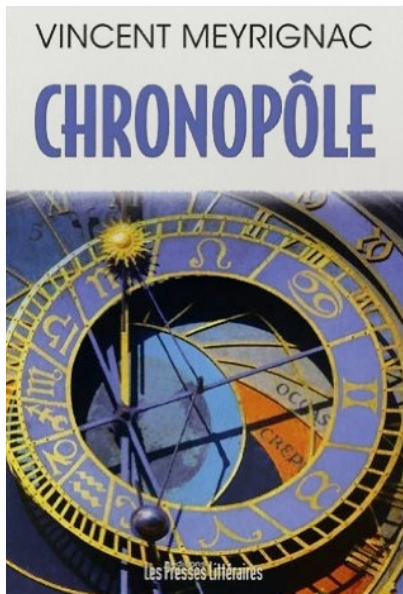
Pour tout savoir sur la SPFPL :

<http://www.architectes.org/actualites/un-nouvel-outil-pour-les-architectes-la-societe-de-participation-financiere-spfpl>

Lire un confrère

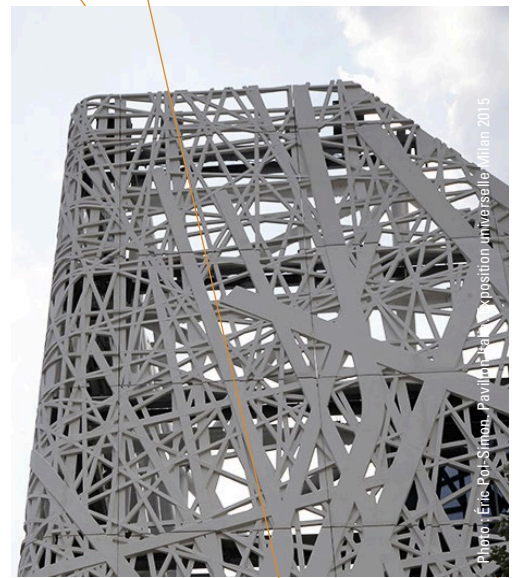
Vous avez aimé les poèmes bien sentis de l'architecte Vincent Meyrignac, parus dans L@Lettre N°77 de décembre 2015 ;

à relire sur : croquipoesies.blogs.lindependant.com prolongez le plaisir en découvrant sa prose, à travers son dernier roman de fiction, **Chronopôle**, qui vient de paraître aux éditions des Presses Littéraires.



Lien vers le SITE :

<http://www.lespresseslitteraires.com/index.html?menu=71289&id=71289&entree=1&c1=&c2=&produit=260013>



LA RECETTE TECHNIQUE : un béton hyper-façonnable et dépolluant

Le béton BIODYNAMIC® a été inventé par Italcimento pour les besoins de l'équipe de l'agence d'architecture Nemesi, afin de réaliser la fine résille aérienne immaculée du pavillon italien, à la récente exposition universelle de Milan.

D'une grande fluidité, tout en étant exceptionnellement résistant à la compression mais aussi à la traction, ce béton décidément vertueux contient aussi un principe actif qui, au contact de la lumière solaire, transforme les polluants de l'atmosphère en sels minéraux inoffensifs !

Pour en savoir plus :

<http://innov2b.com/2015/04/le-ciment-bio-dynamic-innovation-de-lexpo-milano-2015/?v=11aedd0e4327>

Simplification des normes d'accessibilité dans l'habitat neuf

Les décrets (n°2015-1770) et arrêté du 24-12-2015 font partie des mesures de simplification mises en place par le gouvernement ; après la législation autour de l'AdAP, venant simplifier au 1er janvier 2015 la mise aux normes des ERP existants, ces nouvelles dispositions modifient quant à elles nos habitudes de conception, effectives depuis 1975 pour certaines, en matière de **« accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction »**.

Le décret met à jour le code de la construction pour tenir compte de la jurisprudence apportée en Conseil d'État. L'idée générale de la loi est de **privileger la souplesse en laissant la possibilité aux maîtres d'ouvrage de recourir à des solutions « d'effet équivalent »**. Ce qui a pour premier effet de réduire certaines surfaces dans les programmes immobiliers d'habitation... On pourra désormais, par ailleurs, acquérir un logement neuf « adaptable moyennant travaux » et non plus comme jusqu'ici déjà adapté aux personnes handicapées, comme c'était le cas suivant les quotas. De quoi un peu plus se creuser les méninges pour l'architecte en matière de conception !

Pour plus de détails, lien vers le décret :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031692481&dateTexte=&categorieLien=id>



© Emmanuel Goulet - L'explorateur.com



Vues extérieure et intérieure de la villa Drusch à Versailles, réalisée par Claude Parent avec D.M. Davidoff, Michel Carrade et Roger Fatus (1963-1965)

L'ITV historique

CLAUDE PARENT : L'IMAGINAIRE SANS ENTRAVES

PAR NOTRE ENVOYÉE SPÉCIALE, AGATHE THERMEL

Claude Parent*, architecte, urbaniste, penseur et philosophe, humaniste et pédagogue, éditorialiste prolifique et polémiste, dessinateur utopiste et infatigable investigateur, ami des artistes, décrié puis reconnu plus tard par « l'establishment »... a avant tout été le premier à remettre en cause le dogme moderniste en architecture, en dynamisant les formes orthogonales pour « s'occuper du corps des gens », et élargir leurs perspectives, en matérialisant concrètement la transversalité et l'oblique dans ses projets petits et grands... Au crépuscule de sa carrière, je lui rends visite, en ce bel après-midi de printemps 2013, dans son ancienne Maison des Peupliers, véritable laboratoire d'expérimentation, où des blocs de mousse se tapissent sous la moquette pour incliner le sol çà et là, et offrir des supports autant que des tremplins aux corps et à l'imaginaire...!

Longtemps enseignant en architecture, quel conseil donneriez-vous aujourd'hui à un confrère qui doit démarrer un nouveau projet ?

Je lui dirais, après s'être imprégné du contexte et du programme, et des besoins concrets perçus chez ses clients, de commencer par susciter la liberté absolue de son imaginaire ; qu'il mette momentanément de côté le savoir qu'il doit de plus en plus ingurgiter, qu'il ose oublier ce qu'il sait. Pour mieux se rappeler ce qu'il est : concepteur d'un cadre de vie. Notre travail commence par l'esquisse ; cette étape cruciale, peu reconnue dans le phasage de nos missions, est pourtant là pour insuffler son énergie primordiale à toutes les étapes suivantes du projet !

...Dégager au départ un parti architectural librement fondé, et porteur ?

L'imaginaire libéré, au stade de l'esquisse, nous conduit nécessairement, allié à la recherche patiente et aux données intangibles du projet, vers son meilleur sens possible ; à une époque où les règles d'urbanisme s'assouplissent enfin, si l'on sait retrouver en soi un espace créatif sans entraves, on ne devrait pas avoir à plaquer un sens a posteriori sur ce que l'on a imaginé, encore moins à se laisser « parasiter » par un style prédéterminé imposé ; mais seulement

à repérer, parmi toutes nos esquisses « libres », les deux ou trois gestes prometteurs qui pourront être présentés, confrontés et affinés, pour choisir le plus cohérent et le concrétiser...

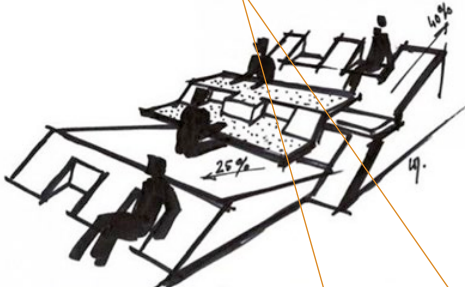
Renouer d'autant plus intensément avec notre imaginaire, que l'espace qui lui est dévolu tend à s'amenuiser dans nos pratiques ?

Je suis devenu architecte pour être un homme libre. Ce qui génère et motive mon travail, c'est donc mon libre arbitre créatif : la boussole qui fait que je ne vais pas seulement réaliser un amalgame technico-juridico-économico-normatif aussi bien ficelé et articulé soit-il, mais une œuvre architecturale cohérente et fonctionnelle adaptée aux futurs usagers, aussi modeste soit-elle.

Vous aurez beaucoup écrit sur la théorie architecturale, beaucoup transmis aussi, plus que construit, peut-être ?

Et je le regrette. Je resterai pour la postérité celui qui fracture le monolithe : l'avant-gardiste qui a révolutionné l'architecture en y introduisant l'oblique, et le principe de continuité, dérangeant ainsi une école moderne dogmatique qui ronronnait après-guerre dans la rupture verticale

* Claude Parent est décédé samedi 27 février 2016 dans les Hauts-de-Seine, au lendemain de ses 93 ans.

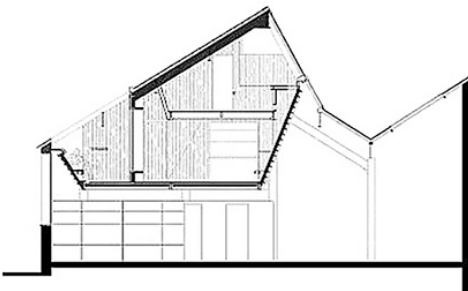


appartement de Claude Parent à Neuilly : dispositif de la table des repas réstructuré en 1974 à l'oblique

© Archives Claude Parent : maison de Claude Parent (Neuilly 1973-1974) Dessin représentant la salle à manger avec table à deux niveaux et banquettes diversement inclinées



R&Sie(n) : François Roche, Stéphanie Lavaux & Jean Navarro « Lost in Paris » -2009 : habitation pour 7 personnes, sans façade apparente sur rue
<http://www.new-territories.com/lostinparis.htm>



Coin séjour, coupe et jeu de niveaux imbriqués du projet de l'agence Cairois : « habitat et atelier à Aubervilliers ». Liens vers visuels et plans :
<http://www.ateliercairois.com/fr/projet/habitat-et-atelier-aubervilliers>



statique, et le fonctionnalisme orthogonal bien-pensant. Mais l'idée d'habiter à l'oblique n'est pas une utopie soixante-huitarde ; c'est l'aboutissement de nombreuses recherches, empiriques autant que scientifiques, avec mon ami Paul Virilio, pour répondre à ce qui selon nous était devenu une nécessité pour la vie des gens. Ma fille Chloé me dit qu'elle ne regrette pas d'avoir passé son enfance « en pente », et que sa future maison en comportera nécessairement !

Quand avez-vous commencé à vous pencher sur les obliques ?

Lors de mon premier pas sans doute... Plus sérieusement, lorsque j'ai conçu la villa Drusch à Versailles. Le projet est né d'un dialogue de près d'un an avec les clients, qui ont accepté que j'imagine « un truc à l'envers » : le geste inversé en escalier a fondé le volume principal de cette maison, il la dépasse ; l'organisation spatiale est née du croisement d'un plan horizontal (la cuisine, les chambres, les sanitaires) et d'un plan oblique (les trois niveaux du salon, avec son niveau intermédiaire en rez-de-jardin). L'enchaînement de l'oblique et de l'horizontal permet de prolonger l'espace selon une continuité qui laisse libres le regard et le mouvement...

Après être passé pour « le fou des rampes » auprès de vos pairs, vous aurez finalement été suivi par les confrères de la génération suivante. Mais en quoi ce jeu des obliques dépasse-t-il la simple expérimentation formaliste ?

Le moteur de l'architecture est le mouvement du corps qu'on en retire. Le basculement de l'espace est peut-être déroutant, mais il libère l'architecture en offrant une dynamique, et de nouvelles perspectives à notre rapport à l'espace : perspectives philosophiques, déjà, avec la multi-dimensionnalité que la transversalité amène à la pensée ; perspectives de vues ensuite, avec la continuité du regard que l'oblique apporte, en contrebas, vers le ciel, ou vers des directions intermédiaires ; perspectives ergonomiques enfin, le corps vivant n'étant pas fait pour stagner à la verticale ou à l'horizontale...

Un exemple... ergonomique ?

Regardez vous-même : ma salle à manger ! Les tables, fauteuils, chaises ou canapés sont remplacés par des volumes aux pentes différentes qui permettent d'occuper l'espace de diverses manières et points de vue, suivant que l'on souhaite s'isoler ou échanger, s'asseoir, s'étendre ou s'allonger, lire, manger, jouer, cuisiner, observer, ou simplement rêver !

Hormis Jean Nouvel dont vous avez un peu été le « maître », parmi la jeune génération, qui vous ressemble le plus dans sa démarche ?

Le XXI^e siècle a vu naître de nombreux talents de par le monde, même chez de très jeunes architectes, qui ne rechignent pas à foncer sur toute occasion qui leur permet de libérer leur

imagination, et ils ont raison ! Mais si je devais en citer un, là, pour l'état d'esprit proche de mes débuts, ce serait peut-être l'iconoclaste et quelque peu marginal, en France du moins, François Roche...

Pour sa manière de justifier son architecture essentiellement comme enveloppe des corps de ses habitants ?

Il a même inventé avec son équipe un cabinet physiologique qui teste, via des nanoparticules, les affects de ses clients, et fait ressortir la cartographie biochimique de leurs quatre humeurs principales : plaisir, énergie, mélancolie, réactivité... afin de traduire leur véritable tempérament, qui n'est pas toujours celui qu'ils expriment verbalement... et d'y adapter ses plans !

C'est pour lui une démarche scientifique d'entomologiste, qui montre que l'architecture n'est pas un champ clos...

Tout comme j'ai voulu ouvrir l'architecture à d'autres possibles en replaçant l'être humain dynamique au centre de ma réflexion, lui replace ainsi la réalité physiologique et émotionnelle intrinsèque de chacun de ses clients au centre de sa conception... Il aboutit ainsi, par exemple, à cet immeuble secret sans façade apparente, noyé sous la végétation, conçu pour sept personnes en plein cœur de Paris.

Son jusqu'aboutisme sans concession ne lui a pas permis de beaucoup construire à ce jour ! ?

Il faut parfois du temps aux idées innovantes pour percer, et nonobstant quelques ilots réfractaires, l'époque se prête pas trop mal, dans certains pays plus que d'autres, à l'expression de cette proluxe diversité... En France pour l'instant, c'est peut-être davantage dans les aménagements intérieurs que la libération de la créativité est davantage tolérée...

Comme on le voit au cœur des projets contemporains, l'oblique permet de donner une nouvelle dimension intérieure même à des espaces restreints ; un exemple ?

Je pense au projet d'« habitat et atelier à Aubervilliers » de l'agence Cairois : le refend central incliné amène une lumière zénithale et une dimension particulière au séjour ; et le plan offre de multiples sous-espaces jamais étriqués grâce à l'usage des demi-niveaux et des vues obliques, qui démultiplient l'espace tout en créant une intimité entre chaque zone...

Dans le plan de vos propres projets, vous avez su combiner les espaces horizontaux, reposants, avec ces obliques et semi-niveaux dynamisants...

Tout est finalement question d'équilibre, puisqu'on doit proposer à nos clients, quels que soient leurs besoins, et leur état physiologique et d'esprit du moment, un espace qui leur offre des alternatives, et une relative capacité d'appropriation, en fonction de leur propre évolution... ■

Fiction inspirée de livres propo

Le tableau de l'Ordre

COMMENT ÇA MARCHE ?

PAR BERTRAND RAMOND,
 SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORDRE DES ARCHITECTES LR

Le tableau qui est apparu en 1941 est géré régionalement par chaque conseil (art.23 de la Loi). Depuis la fin des années 1990 et l'émergence du numérique, son fichier maître, à partir duquel est édité le Tableau consultable en ligne, est administré par le Conseil national. La version actuelle, plus complète, est entrée en service à l'automne dernier. Elle recense près de 30 000 inscrits.

Notre tableau régional se compose de 1 688 inscrits (1 736 si l'on intègre ceux exerçant hors de la région) et distingue deux entités :

- Les architectes physiques (1 288 inscrits plus 48 exerçant hors région),
- Les sociétés commerciales (400 inscrites).

Les **sociétés commerciales**, apparues dans le sillage de la Loi de 1977, sont identifiées en tant que telles et à ce titre, disposent d'un numéro précédé d'un S au Tableau.

Leurs associés architectes (dirigeants, gérants ou simples associés) figurent au tableau en tant qu'architectes physiques à la rubrique « associés ». En Languedoc-Roussillon les 400 sociétés regroupent 454 associés et une douzaine de salariés inscrits.

Les 1 288 **architectes physiques du Languedoc-Roussillon** sont décomposés en deux groupes :

- Ceux qui exercent la maîtrise d'œuvre (1 230 : plus de 95%)
- Ceux qui ne peuvent exercer la Maîtrise d'œuvre (58, soit moins de 5%).

Les architectes physiques disposent de pas moins de quatorze possibilités pour leur mode d'exercice.

À eux de choisir au moment de leur inscription, selon qu'ils pratiquent ou non la maîtrise d'œuvre mais avec une obligation dans tous les cas : justifier chaque année de leur état.

Pour ceux qui ont choisi la maîtrise d'œuvre (cases vertes du tableau selon lien ci-dessous) une attestation d'assurance est impérative, son défaut de présentation pouvant entraîner la suspension, voire la radiation et donc l'interdiction d'exercer (19 prononcées en 2015 en Languedoc-Roussillon).

Pour les autres (cases bleues du tableau en lien ci-dessous, neuf choix possibles) ce sont des attestations diverses ou de simples attestations sur l'honneur, conformément à l'article 14 de la Loi sur l'Architecture, autorisant l'architecte à porter le titre et à exercer la profession.

Le tableau dispose enfin de deux annexes :

- Celle des Détenteurs de Récépissé (13 dans notre région)
- Celle des Architectes honoraires (74 inscrits en Languedoc-Roussillon).

Source : tableau du 14 mars 2016

Pour de plus amples précisions, cf. vision détaillé du tableau :

https://drive.google.com/file/d/0BzHG_YwM2-f1R2NQZ1hnSWNuV1E/view?usp=sharing

INSCRIPTIONS

11 décembre 2015

1	Jenna QUERALT	30	Nîmes
2	SAS DMG Architecture	30	Les Angles
3	Dorine SENECHAL	34	Argelliers
4	SAS Agence Delgado	34	Argelliers
5	SARL Alotark France	34	Montpellier
6	Swann COLL	34	Montpellier
7	Luis CRESPO	34	Montpellier
8	Guillaume GILBERT	34	Montpellier
9	Martine ARQUILLIERE	34	Sète
10	EURL Juzon Architecte	34	Sussargues
11	Ahmed SAGHIR	34	Vic-la-Gardiole
12	Odile de GUILLEBON	66	St-Cyprien

15 janvier 2016

1	Florent AURIOL	11	Bram
2	Anne-Laure DELWARDE	11	Bram
3	SARL Auriol+Delwarde Architecture	11	Bram
4	Elisabeth COMPANYY	11	Narbonne
5	EURL E+C Architecture	11	Narbonne
6	Roser GINJAUME-GRATACOS	11	Narbonne
7	EURL Atelier Cubik	30	Nîmes
8	Frédéric CAMBOLIVE	30	Nîmes
9	Nadine CHABRAND	30	Nîmes
10	SARL HB MORE Architectes	30	Nîmes
11	Caroline GOUGIS	30	Vénéjan
12	Jessica CRUZ	34	Lézignan-la-Cèbe
13	Carla GATTEPAILLE	34	Montpellier
14	SASU GATTEPAILLE Architecture	34	Montpellier
15	Camille MORCRETTE	34	Montpellier
16	SARL (ma!ca)	34	Montpellier
17	Stéphane TARINSKI	34	Montpellier
18	SASU Laboratoire Architectures et Paysage	34	Pérols
19	Guillaume COMPAGNON	34	Sète
20	EURL AA7	34	Sète
21	Flora FAVREAU	34	Vic-la-Gardiole
22	EURL F Architecture	34	Vic-la-Gardiole
23	Pierre CONDRE	48	Langogne
24	Karine LABEAUME	48	Mende
25	EURL HSB Architecture	48	Mende
26	Aurélien SIOURAC-GARRABÉ	66	Millas
27	SARL Garrabé A+Architectes	66	Millas

19 février 2016

1	Emilie MEFFRE	11	Bizanet
2	Lionel CHAUTARD-ROCHER	30	Orsan
3	SARL Apache	34	Montpellier
4	Florence BALESTRIERI	34	Montpellier
5	Didier FAGES	34	Montpellier
6	SARL Constant-Faurous	34	Pézenas
7	Didier LARIOS	34	Teyran
8	SARL Archi'PL	66	Cabestany
9	Daniel LOPÈS	66	Cabestany
10	Flavie PUECH	66	Cabestany
11	Abdelaziz BOUFTILA	66	Passa

RADIATIONS

11 décembre 2015

1	Peter Mc CANNON	11	Rivel
2	SARL Groupe d'Archis	30	Laudun
3	SARL Atelier Florence IGON	34	Gignac
4	Dario LATROFA	34	Montpellier
5	Robert FIGUEROA	34	Servian
6	Filipe DE HORTA	66	Cabestany
7	Daniel HAMELIN	66	Palau del Vidre
8	Patrick GRAELL	66	Perpignan
9	Eric de GUILLEBON	66	St-Cyprien
10	Marie-Anne ST PAUL	84	Avignon

15 janvier 2016

1	Anne POQUET-JAULIN	11	Conilhac Crès
2	Françoise DEDIEU	11	Preixan
3	Gilles AURIAC	30	Nîmes
4	Patrick BOISSIER	30	Nîmes
5	Robert PROHIN	30	Nîmes
6	René PINOLI	34	Le Crès
7	EURL Atelier d'Architecture Sophie Benau	34	Mèze
8	Joseph CAITO	34	Montpellier
9	Michel FREMOLLE	34	Montpellier
10	EURL Intrinsèque	34	Montpellier
11	Olivier KAUFFMANN	34	Montpellier
12	Gilles POUGET	66	Banyuls-sur-mer

19 février 2016

1	Bernard COURSIERES	11	Carcassonne
2	EURL AMH	30	Nîmes
3	SARL Marc Veyrat	30	Nîmes
4	Marc VEYRAT	30	Nîmes
5	Estelle QUINQUIS	34	Castelnau-le-Lez
6	Benjamin MARC	34	Montpellier
7	Odile TEXIER-BESEMÉ	34	Montpellier
8	Philippe ARNIHAC	34	St-Gély-du-Fesc
9	Catherine ISAIÉ-BOULARD	34	St-Mathieu-de-Trévières

HONORARIAT

19 février 2016

1	Gilles AURIAC	30	Anduze
2	Michel FREMOLLE	34	Montpellier

Agenda & comptes-rendus

INFORMATIONS RECUEILLIES PAR KARINE MENDIBOURE, CONSEILLÈRE ORDINALE À L'ORDRE DES ARCHITECTES LR



JANVIER 2016

- 06 (Régional) Bureau
- 11 (Régional) COR LR - Montpellier
- 12 (Régional) Réunion DRAC
- 12 (Régional) Réunion commune des Groupes de Liaison des CROA-MP & LR à Narbonne pour audition des équipes soumissionnant pour l'Audit, choix du lauréat.
- 13 (Régional) OGB 34 - Maison de la fédération du bâtiment
- 15 (Régional) CONSEIL + Vœux
- 21 (Régional) ECOBATP
- 26 (Régional) CODERST 48
- 27 (National) Réunion CNOA JPO - Paris
- 29 (Régional) Bureau

FÉVRIER 2016

- 05 (Régional) Réunion DRAC
- 09 (Régional) Groupe de Liaison du CROA- LR à Montpellier
- 11 (Régional) Commission Architectures et Paysages Parc des Cévennes (PNC) - Florac
- 12 (Régional) Bureau avec rencontre des CAUE régionaux
- 12 (Régional) CA de la Ma'LR
- 16 (Régional) BDM Bâtiments Durables Méditerranéens
- 17 (National) Journée de la MAF - Paris
- 17 (Régional) Réunion préparatoire JPO à Perpignan
- 18 (Régional) QUALIBAT 48
- 19 (Régional) CONSEIL
- 23 (Régional) OGB 34 - Maison de la fédération du bâtiment
- 25 (Régional) CODERST
- 26 (Régional) Bureau

MARS 2016

- 03 / 04 (Régional) IRGS Nîmes
- 08 (Régional) Réunion Info JPO - Nîmes
- 08 (Régional) DRAC - Préparation des journées de l'Architecture
- 09 (Régional) Visite de chantier du collège de Millas
- 10 (Régional) CCDSA - Préfecture de Nîmes
- 10 (Régional) CA ECOBAT
- 11 (National) CCF (Commission de Contrôle des Finances) - Paris
- 17 / 18 (Régional) Réunion JPO à Perpignan
- 18 (Régional) Bureau avec rencontre de la FFP et de l'Union Régionale des Urbanistes - Montpellier
- 18 (Régional) Réunion HSBC
- 21 (Régional) Réunion commune des Groupes de Liaison des CROA-MP & LR à Narbonne avec l'auditeur
- 21 (Régional) CAUE 48 (CA + AG)
- 23 (Régional) Réunion JPO - Mende
- 24 (Régional) Réunion au CAUE 34 (CA + AG)
- 25 (Régional) CONSEIL
- 30 (Régional) FORMATION « Maison Individuelle » - Montpellier

AVRIL 2016

- 01 (Régional) Jury Prix Architecture - Montpellier
- 01 (Régional) FORMATION Maison Individuelle - Montpellier
- 01 (National) Conférence des Régions - Paris
- 04 (Régional) DRAC Archi en Fête - CA du CAUE 66
- 05 (Régional) MA'LR - OGPTB 34
- 07 (Régional) ECOBAT Stratégie + AG
- 08 (Régional) Bureau
- 12 (Régional) Préfet du Gard : Réunion d'échange sur le plan de relance de la construction dans le Gard - Préfecture de Nîmes
- 13 (Régional) Salon Solutions BTP - Montpellier
- 15 (Régional) Réunion du GL du CROA-MP et de l'auditeur
- 18 (Régional) Visite Chantier Clavel - Observatoire aux oiseaux
- 22 (Régional) Bureau
- 27 (Régional) FORMATION « Prise de parole » - CROA LR à Montpellier
- 29 (Régional) CONSEIL

TAUX DE LECTURE DE L@LETTRE : Cliquer sur ce nouveau lien vous permettra d'aboutir au tableau indicateur du taux de lecture de la précédente parution trimestrielle du CROA LR.

https://drive.google.com/file/d/0BzHG_YwM2-flZnRMSGR3Y1A4VE0/view?usp=sharing

LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE LR A CRÉÉ DEPUIS LE MOIS DE MARS 2012 UN **OBSERVATOIRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE.**

VOUS TROUVEREZ EN CLIQUANT SUR LE LIEN SUIVANT, OUVRABLE SOUS ACROBAT, UN EXTRAIT DES DERNIÈRES INTERVENTIONS FAITES AUPRÈS DES MAÎTRES D'OUVRAGE :
https://drive.google.com/file/d/0BzHG_YwM2-flRUluaTBVndXUEU/view?usp=sharing

AINSI QUE LES COURRIERS DU PRÉSIDENT : 1 - PROPOSITION D'AMENDEMENTS DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI CAP: INTERVENTION AUPRÈS DES SÉNATEURS ET DÉPUTÉS LR DE LA COMMISSION CULTURE. 2 - RISQUE DE DÉPASSEMENT DU SEUIL DE 209 000 EUROS ET RAPPEL DES INFORMATIONS NÉCESSAIRES DANS UN AAPC POUR ASSURER LA LIBERTÉ D'ACCÈS ET L'ÉGALITÉ DES CANDIDATS À UN MARCHÉ PUBLIC
https://drive.google.com/file/d/0BzHG_YwM2-flR0VDbi12UFB6a1k/view?usp=sharing

ET LE RÉSULTAT DES CONCOURS : https://drive.google.com/file/d/0BzHG_YwM2-flNHhRZUdTekpvVTA/view?usp=sharing



Une solution BIM à chaque étape de votre projet



BIM By Allplan, une solution globale pour appréhender le BIM à chaque étape du projet

- Allplan Architecture pour les phases de création et de modélisation de la maquette numérique intégrant en natif métrés et rendu photoréaliste en temps réel
- Réhabilitation et saisie de l'existant avec Scalypso : analyse et traitement des nuages de points (compatible tout matériel)
- La revue de projet avec Bluebeam Revu pour collaborer entre architectes, entreprises et maîtres d'ouvrage autour du PDF
- Collaboration et Coordination des maquettes sur le Cloud avec Bim+ : la plateforme collaborative indépendante des logiciels qui réunit tous les acteurs du projet
- Solibri Model Checker, la référence pour l'analyse et le contrôle qualité des maquettes numériques
- Allplan Alifa pour la gestion du patrimoine et le BIM pour la maîtrise d'ouvrage

Plus d'informations sur nos solutions : info.fr@allplan.com - www.allplan.com - 06 64 89 49 40

LE BÉTON : DE MULTIPLES ATOUTS POUR CONSTRUIRE UN ENVIRONNEMENT DURABLE



MIEUX VIVRE, MIEUX CIRCULER

L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES EST CONFRONTÉ À DES PROBLÉMATIQUES MULTIPLES, TELLES QUE LA NÉCESSITÉ D'AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES, DE METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE, TOUT EN PROTÉGEANT LA BIODIVERSITÉ, LES RESSOURCES NATURELLES ET LE BIEN-ÊTRE DES CITOYENS. LE BÉTON CONTRIBUE ACTIVEMENT À CES ENJEUX, DANS UNE ACCEPTATION LARGE QUI ENGLOBE L'HABITAT, LES AMÉNAGEMENTS URBAINS, LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET LES ÉQUIPEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DÉDIÉS À L'ÉNERGIE, AUX DÉCHETS, À LA GESTION DE L'EAU... DANS LA CONTINUITÉ DU CONCOURS « AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES » ORGANISÉ FIN 2015 PAR LE SYNDICAT NATIONAL DU BÉTON PRÊT À L'EMPLOI (SNBPE), LA FILIÈRE A RASSEMBLÉ LES 80 PROJETS EN COMPÉTITION, SOUS LA FORME D'UN CATALOGUE DE SOLUTIONS BÉTON. DESTINÉ À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE PUBLIQUE ET PRIVÉE, AUX ARCHITECTES, AUX BUREAUX D'ÉTUDES, AUX ÉLUS..., CE CATALOGUE PRÉSENTE L'ENSEMBLE DES SOLUTIONS OFFERTES PAR LE BÉTON POUR ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES OUVRAGES ET DES TERRITOIRES. RÉALISÉ SOUS LA

FORME D'UN E-BOOK, IL EST DISPONIBLE SUR LE SITE DU SNBPE.

RASSEMBLÉS EN 13 CATÉGORIES, LES 80 PROJETS SONT DÉTAILLÉS SOUS FORMES DE FICHES SYNTHÉTIQUES ET PERMETTENT D'APPORTER DES RÉPONSES AUX PROBLÉMATIQUES CONCRÈTES RENCONTRÉES QUOTIDIENNEMENT PAR LES MAÎTRES D'OUVRAGES, LES ARCHITECTES, LES BUREAUX D'ÉTUDE... À SAVOIR L'ACCESSIBILITÉ, L'AMÉNAGEMENT URBAIN, LA BIODIVERSITÉ, L'ÉCOCONCEPTION DES BÂTIMENTS, LA GESTION DE L'EAU, LA GESTION DES DÉCHETS, LES LOISIRS ET LES AIRES DE JEUX, LES OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT, LES PISCINES, LA PRODUCTION D'ÉNERGIE, LES VOIRIES VERTES ET CYCLABLES, LES VOIRIES À FAIBLE TRAFIC ET LA VOIRIES URBAINES. CE CATALOGUE DE SOLUTIONS S'ADRESSE AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET À LEURS SERVICES TECHNIQUES, AUX ENTREPRISES, AUX ARCHITECTES, URBANISTES, AMÉNAGEURS, ÉCONOMISTES, EN RECHERCHE DE RÉPONSES TECHNIQUES MAIS ÉGALEMENT SENSIBLES À L'IMAGE ET AUX QUALITÉS ENVIRONNEMENTALES ET ENFIN À L'OPINION PUBLIQUE EN GÉNÉRAL, QUI S'INTERROGE SUR LES PERFORMANCES DES MATÉRIAUX. <http://flipbook.rougele soir.fr/snbpe>



MIEUX PROTÉGER LA PLANÈTE

LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE, ET LA SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITÉ SONT LES DES DÉFIS MAJEURS À RELEVÉR DANS UN MONDE EN PLEINE MUTATION. AU-DELÀ D'UNE CRISE CONJONCTURELLE, NOUS SOMMES DÉSORMAIS FACE À UNE CRISE SYSTÉMIQUE AVEC DE NOUVEAUX COMPORTEMENTS ÉCONOMIQUES, ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIÉTAUX QUI ÉMERGENT DÈS À PRÉSENT, PLUS SOUCIEUX DE PARTAGES, DE CO-ACTIVITÉ ET D'ÉCONOMIE DES RESSOURCES. FACE À NOUS, LES ENJEUX SONT CONSIDÉRABLES. L'AMÉNAGEMENT DE LA VILLE QUI DEVIENT MONDE, EST PAR ESSENCE MÊME UN LABORATOIRE DU PARTAGE : PARTAGE ENTRE LES HOMMES ÉVIDEMMENT, MAIS SURTOUT PARTAGE DE L'ESPACE URBAIN AVEC LA BIODIVERSITÉ. C'EST DONC « NATURELLEMENT », AU SENS LE PLUS LITTÉRAL DU TERME, QUE L'HUMAIN DOIT REPENSER SA POSITION AU SEIN DE L'ÉCOSYSTÈME. L'ORGANISATION DE LA VILLE NOUS OFFRE UNE OPPORTUNITÉ EXTRAORDINAIRE D'INVERSER LA TENDANCE ENCORE RÉCENTE DE PASSIVITÉ EN RETROUVANT UNE ATTITUDE ACTIVE DE CRÉATION DE RICHESSE BIOLOGIQUE : C'EST EN LUI RENDANT SA PLACE AU SEIN DE LA VILLE, QUE NOUS POURRONS RENOUER AVEC LA NATURE POUR MIEUX LA PRÉSERVER, ET PAR LÀ MÊME MIEUX NOUS PRÉSERVER. 21 EXPERTS, SCIENTIFIQUES, URBANISTES, ÉLUS, CHERCHEURS ET ARCHITECTES ONT LIVRÉ AUX SNBPE ET À SES PARTENAIRES DE LA FILIÈRE BÉTON, RÉFLEXIONS POUR NOUS AIDER À CRÉER ET INVENTER DE NOUVEAUX «MODOSES DE VILLES ET MODOS DE VIES ». RÉFLEXIONS ET PROPOS À PARTAGER... EN FEUILLETANT L'E-BOOK <http://www.21parolesdexperts.com>